

## Le budget primitif voté sans augmentation des impôts locaux

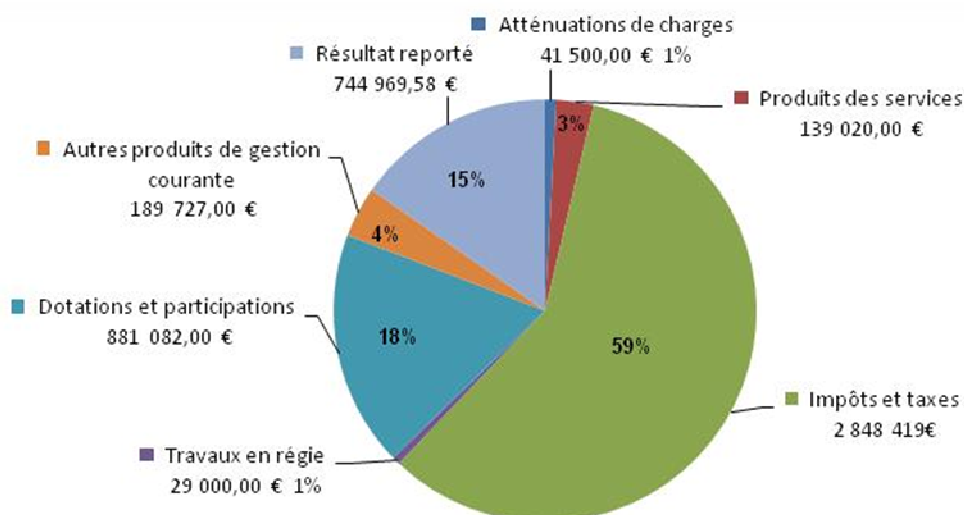
Lors de la séance du conseil municipal du 26 février 2008, Françoise Roy, adjointe aux finances, a présenté le budget primitif pour l'année 2009.

Ce budget, voté à l'unanimité en période de crise économique, traduit une volonté politique de l'équipe municipale de ne pas alourdir les charges pesant sur les mauriciens puisque les taux des impôts locaux restent inchangés. Cependant, les investissements, soutien à l'économie locale, sont conformes au plan de mandat et maintenus à un niveau équivalent aux années précédentes.

C'est une gestion rigoureuse du fonctionnement qui permet de dégager un excédent de fonctionnement pour le financement (sans recours à l'emprunt) des investissements permettant d'améliorer la qualité de vie des mauriciens.

### 1. Détail de la section de fonctionnement

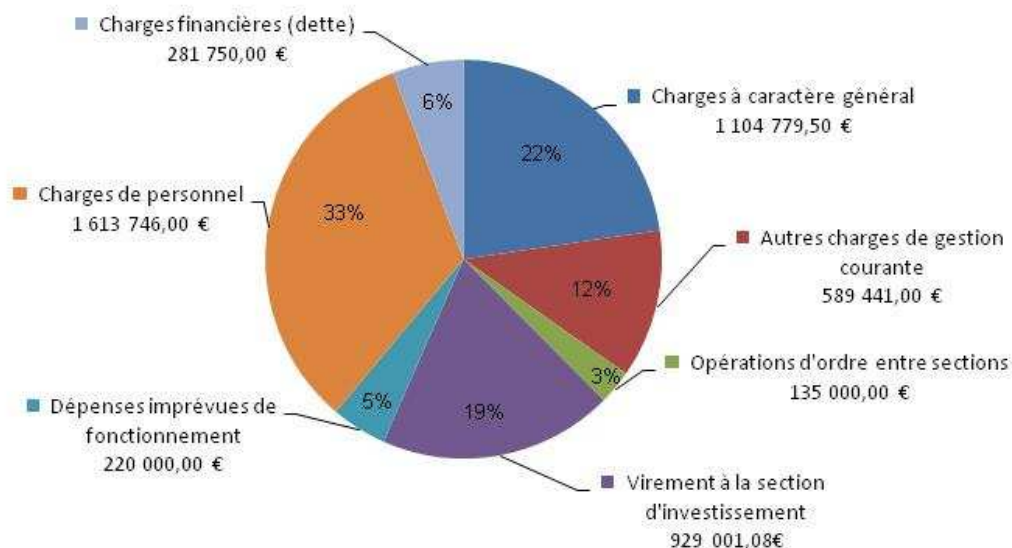
Les recettes de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'année dernière. Cela provient principalement d'un désengagement croissant de l'Etat dans la plupart de ses dotations. Les recettes provenant des impôts locaux sont sensiblement équivalentes à l'année 2008 puisque l'assemblée s'est prononcée pour un maintien des taux 2008. De même, les tarifs pratiqués pour les services municipaux ne sont pas en augmentation.



#### Section de fonctionnement : Recettes

Les dépenses de fonctionnement sont stables : elles ne progressent pas par rapport à l'année 2008. En effet, de nombreux efforts ont été réalisés pour ne pas augmenter les dépenses courantes et ainsi ne pas être dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux. Ces dépenses sont réparties principalement entre les charges de personnel et les charges de gestion courante. Le virement à la section

d'investissement est équivalent à l'année précédente malgré des recettes en diminution, preuve d'une gestion efficace du fonctionnement.

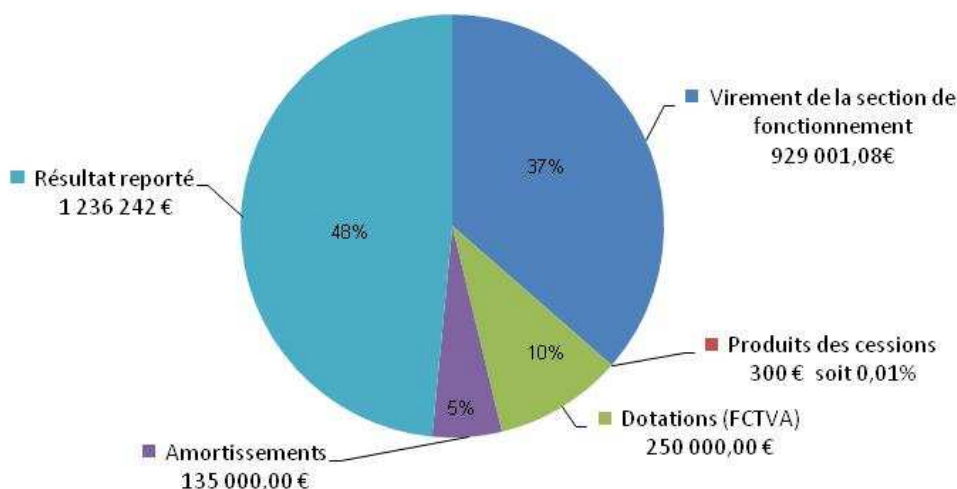


Section de fonctionnement : Dépenses

## 2. Détail de la section d'investissement

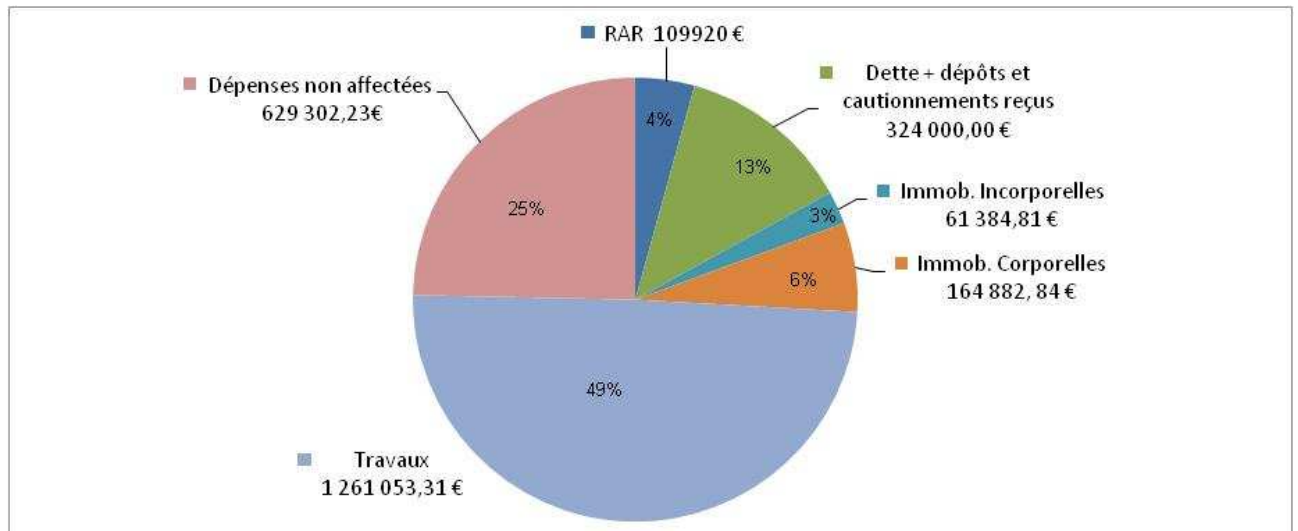
Les investissements sont maintenus à un volume équivalent aux années précédentes. En effet, en période de crise économique, il est important que les collectivités territoriales comme notre commune participent à la relance en soutenant l'économie locale par des dépenses structurantes pour les mauriciens.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de l'excédent des années précédentes mais aussi du virement de la section de fonctionnement.



Section d'investissement : Recettes

Les dépenses d'investissement sont structurées autour de projets de travaux importants avec une volonté importante d'amélioration des voiries, d'entretien et de valorisation du patrimoine communal (la toiture de l'ancien bâtiment de l'école primaire par exemple). A noter, 25% des dépenses ne sont pas affectées et sont « en réserve » pour des projets futurs.



Section d'investissement : Dépenses